

Formation des auxiliaires de bibliothèque : Annonce des résultats au conseil départemental

Lundi 17 juin s'est tenue, à la Médiathèque Départementale (MD41), la cérémonie d'annonce des résultats à la 18^e promotion d'élèves auxiliaires de bibliothèque. Centre de formation de l'association des bibliothèques de France (ABF), la MD41 du conseil départemental reçoit et organise la formation d'auxiliaire de bibliothèque depuis 2005.



Organisme formateur agréé, [l'association des bibliothécaires de France](https://www.abf.asso.fr) délivre la formation d'auxiliaire de bibliothèque qui valide toutes les compétences immédiatement utilisables pour accueillir les publics, participer au circuit du document (de la veille à la médiation) et assurer le fonctionnement des bibliothèques. S'adressant aux personnes travaillant en bibliothèque (à titre salarié ou bénévole) sans diplôme de la filière métiers du livre, cette formation n'exige pas de prérequis. Toutefois, une forte motivation pour le service public, une bonne culture générale et une curiosité d'esprit sont nécessaires pour prétendre à l'acquisition des techniques de base du métier de bibliothécaire.

Réalisée en collaboration étroite entre les groupes régionaux ABF et les collectivités territoriales ainsi que le soutien de la [Direction régionale des affaires culturelles \(DRAC\) Centre-Val de Loire](https://www.drac-centre-val-de-loire.fr), la formation se déroule en présentiel sur une année scolaire de septembre à juin à raison de 200 heures de cours tous les lundis hors vacances scolaires et d'un stage pratique obligatoire de 35 heures. Comprenant des cours théoriques, ainsi que des travaux pratiques et des visites de bibliothèques, elle implique la réalisation de travaux personnels, d'un rapport de stage et d'une liste bibliographique en plus de l'examen final comprenant des épreuves écrites et épreuves orales.

Sur les deux-cents stagiaires de cette 18^e promotion préparant le titre d'auxiliaire de bibliothèque lors de cette session 2023/2024, dix-neuf ont été accueillis pendant plusieurs semaines par la [Médiathèque Départementale](https://www.mediathèque41.fr) et ont tous obtenu leur examen.

Accessible aux publics en situation de handicap, cette formation peut faciliter l'accès à un concours de catégorie C de la fonction publique et constituer la première étape d'un cursus professionnel. Sur les trois dernières années, le taux de réussite à l'examen est de 100 %, le taux d'insertion global à 6 mois après l'obtention du titre est de 99 %.

Pour en savoir plus sur le métier d'auxiliaire de bibliothèque : abf.asso.fr